



CAP AEPE

Accompagnant Educatif de la Petite Enfance de niveau 3

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38565/>

Date d'enregistrement de la certification : 22/01/2024

La liste des formateurs de cette formation peut être donnée sur demande



UFA Saint-Pierre Fourmies

• PUBLIC VISÉ

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage à créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

• PRÉREQUIS

Avoir terminé sa 3ème de collège ou être âgé.e de 16 ans

Pas de diplôme prérequis

• MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge ou signature du contrat d'apprentissage. Démarrage en septembre.

Délais : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du code du travail)

• OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Dans une finalité éducative le titulaire du C.A.P. Accompagnant éducatif petite enfance conduit :

- des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ;
- des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ;
- des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.

Ces activités sont conduites avec une marge d'autonomie définie par ou avec l'employeur.

• PERSPECTIVES POST-FORMATION

Le/la titulaire du CAP AEPE peut postuler dans les écoles maternelles (avec le concours d'ATSEM) ou accueils collectifs de mineurs, dans des établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, à domicile.

Suite de parcours possible en DE Auxiliaire de puériculture / concours ATSEM / Titre pro IEPE

Certificateur :



ORGANISATION DE LA FORMATION

• MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apport théorique et pratique – Mise en situation
Alternance : 1 journée en centre, le reste en entreprise
(en centre la 1^{ère} semaine des vacances scolaires)

• MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

Examens ponctuels en fin de 2^{ème} année.
Pour validation totale du diplôme, il faut obtenir une
moyenne générale (et professionnelle) de 10/20 .

Equivalence partielle avec le TP ADVF, le CPJEPS, le
CS Aide à domicile, le CAP SAPVER
Equivalence avec le CAP AEPE (ancienne version
RNCP 28048)

• NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 4 – Maximum 15

• DURÉE DE LA FORMATION

La formation est délivrée sur 24 mois
800 heures de formation en centre
Rentrée en septembre

• PROGRAMME

Enseignement professionnel avec PSE et formation SST
Enseignement général : histoire-géographie-EMC /
français / mathématiques-physiques-chimie / Anglais / Arts
appliqués / EPS

• TARIFS DE LA FORMATION

Coût de la formation : 6 467 euros
Selon l'arrêté du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de
prise en charge des contrats d'apprentissage » :
Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise
en charge de l'opérateur de compétences concerné.
Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.
Tarif de la formation : coût par OPCO et par année de
formation.

**Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour
l'apprenti et pour son représentant légal. »**

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du
code du travail : « Les personnes morales mentionnées à
l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de
leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les
accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui
bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux
modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national
de la fonction publique territoriale au financement des frais de
formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et
les établissements publics en relevant.

• ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Afin de sécuriser le parcours des personnes en
situation de handicap, nous mettons en œuvre les
moyens d'adapter la prestation.

Accès et accueil des personnes en situation
handicap

Locaux : Réglementation ERP – Locaux
accessibles aux personnes à mobilité réduite

Référent handicap du CFA Jean Bosco :
handicap@cfajeambosco.fr

• TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

* Session 2025

100*%

Taux d'obtention
des diplômes ou
titres professionnels

0*%

Taux d'interruption
en cours de
formation

60*%

Taux d'insertion
professionnelle
à 6 mois**

20*%

Taux de poursuite
d'études

** dont le taux d'insertion dans le métier visé par le RNCP : 100*%

• VALEUR AJOUTÉE

Salle de pause (frigo, micro-onde)
Internat à la nuitée
Restauration sur place
Point écoute
Accès au parking de l'établissement
Sécurisation de parcours avec accompagnement, mise
en relation entreprises, suivis en entreprise, ...



COORDONNÉES

UFA SAINT-PIERRE

10 rue du Général Goutierre FOURMIES

03.27.60.80.40

contact@ufa-ispf.com

EXPERT.E MISE EN RELATION SERVICE
DÉVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :

Stéphanie DESPINOY

Candidature

